

ACTION SOCIALE PROPOSÉE AUX ADHÉRENTS

ANNÉE 2025

(conformément aux décisions du C.A. du 16 janvier 2025)

ADHÉRENTS EN ACTIVITÉ	ADHÉRENTS RETRAITÉS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prestations d'action sociale <ul style="list-style-type: none"> - Prime mariage - Prime naissance - Prime vacances en famille - Prime rentrée scolaire - Allocation décès <ul style="list-style-type: none"> • Participation aux frais d'obsèques • Rente-éducation - Participations aux séjours d'enfants <ul style="list-style-type: none"> • Centres de vacances avec hébergement • Centres de vacances sans hébergement - Enfants handicapés <ul style="list-style-type: none"> • Allocation aux parents d'enfants de moins de 20 ans • Allocation aux jeunes adultes handicapés poursuivant des études de 20 à 27 ans • Centres de vacances spécialisés ➤ Évènements <ul style="list-style-type: none"> - Arbre de Noël des enfants du personnel - Colis de Noël ➤ Activités <ul style="list-style-type: none"> - Participations de 15 à 45 % sur les activités proposées (locations, séjours, week-end, journées...) - Billetterie (dont 5 avec participation du COS) ➤ Prêt consécutif à l'achat d'un bien immobilier 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prestations d'action sociale <ul style="list-style-type: none"> - Participation aux frais d'obsèques ➤ Évènements <ul style="list-style-type: none"> - Colis de Noël ➤ Activités <ul style="list-style-type: none"> - Participations de 15 à 45 % sur les activités proposées (locations, séjours, week-end, journées...) - Billetterie (dont 5 avec participation du COS)